



CONSEIL MUNICIPAL GREZOLLES

Séance du 19 septembre 2025
20h30

PROCES VERBAL (Projet)

Présents :

Françoise CLEMENT, Sigismond ROZANSKI, Olivier MOREAU, Louis AYNES, Jean-François CARTON
Claire CLEMENT, Laure GARRIVIER, Jacqueline JABBOUR, Audrey PEURIERE.

Françoise ROCHE a donné pouvoir à Françoise CLEMENT.

Absent : Valérie HUBEAU

Votants : 10

Majorité absolue : 6

Secrétaire de séance : Olivier MOREAU

Liste des documents adressés avant le conseil de ce jour ou distribués, aux conseillers municipaux :

- Projet de Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 juillet 2025
- le déroulé de cette réunion du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2025
- bilan définitif action périscolaire
- plaquette post réunion IRM BRGM
- BRGM lancement
- BRGM : lettre de mission
- le SCOT du Roannais : comprendre le territoire d'aujourd'hui
- le SCOT du Roannais : définir les orientations pour demain
- le SCOT du Roannais : une vision d'avenir pour nos territoires
- SCOT
- Bilan de la STEP d'Aix
- Composition du Kit manifs
- Convention de prêt du kit manif
- Règlement d'utilisation du kit manifs
- Formulaire de réservation
- Gazette du Conseil Communautaire du 16 septembre 2025

1. Lecture du Procès-Verbal de la dernière réunion du conseil municipal en date du 29 juillet 2025

Madame la Maire relit le projet de procès-verbal établi suite à la réunion des membres du conseil municipal en date du 29 juillet 2025. Ce projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers municipaux soit par mail, joint à la nouvelle convocation, soit sous format papier.

Devant l'absence de remarques, le projet est validé à l'unanimité (10 voix pour) et co-signé par Madame la Maire et la secrétaire de séance du 29 juillet 2025.

2. Formalités, administratif

2.1. Urbanisme

Un état des Déclarations Préalables, demandes de Certificats d'Urbanisme, projets de vente, est présenté aux conseillers.

2.2. SCOT

Le Schéma de Cohésion Territoriale (SCOT) est un document qui organise l'aménagement et le développement d'un territoire à long terme. Il fixe les grandes orientations en matière d'urbanisme, de transport, d'environnement, d'économie, de protection des espaces naturels et de qualité de vie, afin d'assurer un développement cohérent et durable.

Il fournit une vision globale que les communes et intercommunalités déclinent dans leurs documents d'urbanisme (PLU et PLUI).

Le document ainsi élaboré par élus et techniciens est soumis à une enquête publique ouverte aux dates suivantes :

- Mardi 16 septembre 2025, Chorum Alain Gilles, Halle Vacheresse, 42300 ROANNE
- Lundi 13 octobre 2025 (18h – 20h), salle des fêtes, 189 rue de Verdun, POUILLY-SOUS-CHARLIEU
- Mercredi 5 novembre 2025, salle « complexe de la gare », SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY

2.3. Locations

-Appartement T2 impasse de l'ancienne poste : l'intervention de la Compagnie des Déboucheurs a été nécessaire.

Le rapport d'intervention indique une pente insuffisante dans le système d'évacuation des eaux usées. La tuyauterie devra donc être reprise soit par l'employé communal si possible, par un plombier si le travail est plus complexe.

-Appartement 66 rue de la Cure : La procédure d'expulsion se termine le 9 octobre 2025. Le commune récupèrera les clés à l'étude DESMARTHON-MERCADIE ce jour, recouvrera la gestion de l'appartement et des biens laissés sur site.

En fonction de l'état de l'appartement, des travaux de nettoyage et réhabilitation seront réalisés avant remise à la location.

2.3. Vente de biens sectionaux au Genetet

La parcelle A1085, d'une superficie de 79 ca, située au hameau « Le Genetet » fait partie des biens sectionaux de la commune de GREZOLLES. Monsieur Gérard PONCET en a demandé l'acquisition.

Les habitants dudit hameau (3 foyers) ont été régulièrement convoqués en mairie le samedi 30 août 2025 à 10h pour voter « pour » ou « contre » la vente de cette parcelle.

Monsieur Fernand PALABOST, Madame Laurence WALLEZ et Monsieur Louis AYNES ont honoré la convocation et ont voté (votants).

Après dépouillement, la vente de la parcelle A 1085 à Monsieur Gérard PONCET est approuvée à l'unanimité (3 voix pour).

Il est précisé que le produit de la vente sera versé à la commune de GREZOLLES et utilisé dans l'intérêt de la section.

Délibération validée à l'unanimité :

Les conseillers municipaux, après avoir pris connaissance du résultat du vote organisé le 30 août 2025 au sujet de la vente de la parcelle A 1035 (superficie 79ca), qui fait partie des biens sectionaux de la commune de GREZOLLES, à Monsieur Gérard PONCET :

- valident à l'unanimité ce vote et ainsi la vente de ladite parcelle au prix fixé antérieurement à 0,30 €/m², soit un montant de 23,70 €

- valident le versement du produit de cette vente à la commune de GREZOLLES avec utilisation dans l'intérêt de la section

- autorisent Madame la Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

2.4. Personnel communal

Dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale), la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (CCVAI) a mis en place des rencontres et formations avec pour sujet la gestion des temps périscolaires (restauration scolaire et garderie). Mesdames MANGAVELLE et SIMON ont bénéficié d'une de ces rencontres ce mercredi 17 septembre de 9h à 11h.

Ces temps de formation, positionné en dehors de leurs temps de travail officiel, leur seront rémunérés.

A partir du 1er février 2026, Madame Michèle COUIDOUT, ATSEM pour le RPI sur SOUTERNON sera en retraite.

Madame Laure FARGE assurera son remplacement sur SOUTERNON et conservera 2 soirs de « garderie/ménage » sur SAINT-JULIEN-D'ODDES.

Une recherche de personnel sera activée pour les 2 autres « garderie du soir/ménage » sur SAINT-JULIEN-D'ODDES.

2.5. Inventaire minéral de la France

Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), en tant que service géologique, s'est vu confier la réalisation de l'inventaire des ressources minérales de la France.

Cet inventaire s'inscrit dans la mise en œuvre de la délégation sur les matières premières critiques qui vise à garantir l'extraction, la transformation et le recyclage au sein de l'Union Européenne répondront respectivement à 10%, 40% et 25% de la demande des 27 en 2030.

Cet inventaire débutera sur notre territoire en septembre/octobre avec des intervenants sur le terrain. Les échantillonnages géotechniques ont lieu dans les ruisseaux à raison d'un prélèvement tous les 2 km² en passant par des parcelles privées ou communales. Un accueil bienveillant est demandé pour permettre ces prélèvements.

2.6. Recensement

La campagne de recensement sur GREZOLLES se déroulera en janvier février 2026.

Monsieur Olivier MOREAU a été nommé coordonnateur par arrêté.

Un agent recenseur doit être recruté.

Le montant de sa rémunération dépendra de l'attribution de l'Etat.

Délibération validée à l'unanimité :

Les conseillers municipaux autorisent Madame le Maire

- à rechercher un agent recenseur pour la période janvier février 2026

- à prévoir sur l'avis de recrutement une rémunération inférieure ou égale à l'attribution de l'Etat

2.7. Assainissement : transfert de compétence

Les 12 communes de la CCVAI ont délibéré par rapport au transfert ou non de la compétence assainissement à la CCVAI.

Sur ces 12 communes, 8 ont voté « pour » le transfert, 4 ont voté « contre » le transfert.

La majorité qualifiée « pour » le transfert étant atteinte, la compétence « assainissement » sera transférée à la CCVAI au 1^{er} janvier 2026.

La CCVAI délèguera cette compétence, toujours au 1^{er} janvier 2026 au SIE La Bombarde.

3. Finances

3.1. Aides financières

- CDG42 : Amendes de Polices : La demande d'aide pour la signalétique est passée en commission le 15 septembre 2025 ;

Aide notifiée : 5 186 €

Le devis des travaux a été validé auprès de l'entreprise DESSERTINE a été validé.

Les travaux sont prévus (sauf météo défavorable) à partir du 13 octobre 2025.

- Voirie 2022 : Une validation pour une prorogation d'un an nous avait été accordée (subvention valable jusqu'au 31/10/2025)

L'enveloppe de travaux étant épuisée, la demande de versement a été faite fin août 2025.

3.2. Frais de fonctionnement du RPI pour l'année scolaire 2024-2025

Montant global pour le RPI : 101 928,70 €

Montant par communes : 33 976,23 €

Après observation du tableau récapitulatif, les membres du Conseil Municipal valident l'état des frais.

Des recherches d'économies ont été travaillées pour l'année scolaire 2025-2026 : le poste « frais de personnel » devrait être moins élevé.

Enfant scolarisé en ULIS à NEULISE : la commune de NEULISE a pris en compte notre courrier et ramène les frais de scolarité du montant requis aux 2/3 du montant demandé précédemment (2 trimestres pour GREZOLLES et 1 trimestre pour SAINT-JUST-EN-CHEVALET) : 347,38 €

3.3. GASPAR

Les travaux sur l'église sont terminés. La demande de versement des fonds correspondant à la Souscription Volontaire a été déposée auprès de la Fondation du Patrimoine (19 septembre 2025).

3.4. Bilan des consommations énergétiques communales

Madame RIVALETTO, du SIEL, nous a présenté l'état des consommations électricité et gaz sur la commune.

Nos efforts sont visibles, avec des consommations en baisse, probablement dues au changement de la chaudière de l'école, au passage en LED de l'éclairage sur tous les bâtiments publics, ...

Une horloge sera posée gratuitement pour l'éclairage à distance des vitraux de l'église. La programmation du chauffage de l'école sera affinée.

3.5. Demande de subvention voirie 2026

Proposition pour déposer le dossier de demande de subvention : Bas de la rue du Val d'Aix
Un devis nous est proposé par l'entreprise EUROVIA :

HT : 43 110 € TVA : 8 622 € TTC : 21732 €

Délibération : les conseillers municipaux valident à l'unanimité la proposition de travaux sur le bas de la rue du Val d'Aix et la demande de subvention sur l'enveloppe voirie 2026 auprès du CD42 à partir du devis d'EUROVIA sur les montants suivants :

HT : 43 110 € TVA : 8 622 € TTC : 21732 €

3.6. Demande de subvention auprès du CD42 sur l'enveloppe de solidarité 2026

A ce jour, une aide du CD42 peut nous être accordée sur l'enveloppe de solidarité 2026 sur un montant maximum de 7 000€, ce qui correspond à une dépense minimale de 8 750 € HT (10 500 € TTC)

Proposition : jeu pour l'espace de loisirs enfants

Ce projet est à affiner pour validation avec un objet précis lors du CM d'octobre 2025.

3.7. Demande de versement des fonds de concours CCVAI

A ce jour, un montant de 6 666€ peut nous être versé sur factures acquittées

Montant subventionnable minimum : 8 332,50 € HT (9 999,00 € TTC)

Proposition :

-Aire de loisirs enfants : Terrassement SITERRE : 900 €

 Sol amortissant : 2 000 € environ

-Travaux dans le bar : Estrade : 490 €

 Porte escalier : normalement existante

Reprise cuisine : 3 044,78 € (devis DUTEL)

Chauffage : réglage de la PAC

Les conseillers municipaux autorisent Madame la Maire à travailler de façon « souple » entre les enveloppes solidarité CD42 et fonds de concours CCVAI.

3.8. France Ruralités Revitalisation

Suite à la réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR) adoptée en loi de finances pour 2024 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024, un nouveau zonage appelé « France Ruralités Revitalisation » a été fixé.

La réforme a créé 2 niveaux de zonage :

- FRR « socle »

- FRR « plus »

Nous sommes ciblés sur FRR « socle »

Le but : renforcer l'attractivité des territoires en apportant quelques possibilités d'action aux communes.

Pour cela, différentes possibilités de délibérations sont proposées mais ne concernent que les compétences de l'intercommunalité.

Rien ne sera donc acté cette année.

4. Travaux

4.1. Abattage d'un arbre au bord de l'Aix

Un arbre en bordure de l'Aix nécessite un abattage.

Un devis a été demandé à Monsieur Ludovic ETAIX :

Abattage : 450 € HT (540 € TTC)

Abattage + évacuation : 800 € HT (960 € TTC)

Décision des conseillers municipaux : valider le devis pour l'abattage. Un riverain récupèrera le bois.

4.2. Multiservices

La réunion de fin de chantier pour la déconstruction s'est tenue le jeudi 4 septembre.

Il a été demandé à EPORA de procéder à la vente à la commune de Grézolles avant fin 2025.

Une étude pour un financement optimal sera travaillée avec notre CGL (personne référente du Trésor Public) ;

Les nouveaux plans sont arrivés et proposés à l'observation des conseillers.

Nous restons dans l'attente des éléments financiers.

4.3. Bilan STEP Aix

Un bilan a été réalisé par la MAGE sur la station d'Aix en août 2025 ;

Comme il y avait peu d'activités à cette date (vacances scolaires pour l'ISEF Le Château d'Aix), ce bilan sera repris.

5. Questions diverses

5.1. Siège social de l'EVA

Le Bureau de l'EVA a été renouvelé. Il établira son siège à la mairie de Grézolles.

Une boîte aux lettres spécifique sera installée devant la mairie.

5.2. Journées du Patrimoine

- Samedi 20 septembre matin : rallye des cartes postales organisée par le service Culture de la CCVAI
- Dimanche 21 septembre de 14h à 18h : ouverture de la chapelle Sainte-Barbe

5.3. Matériel de tri pour les manifestations locales

La CCVAI met à disposition du matériel de tri dans le cadre des manifestations. Ce matériel est à la disposition des associations.

5.4. Informations sur les tarifs de l'eau

Monsieur ROZANSKI donne connaissance des nouveaux tarifs de l'eau :

- Abonnement : 98,76 € HT → 103,68 € TTC
- m3 d'eau : 1,96 € HT → 2,07 € TTC

5.5. Bulletin municipal de janvier 2026

Une 1^{ère} répartition des articles est réalisée : un point sera fait au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.